

# DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE COLLÉGIENS

## NOTICE D'INFORMATION

### → VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE DÉPARTEMENTALE

Les conditions générales d'attribution de la bourse scolaire départementale et les ressources prises en compte sont identiques à celles de la Bourse Nationale.

Les éléments renseignés sur la fiche doivent être **IDENTIQUES** à ceux figurant dans le dossier de Bourse Nationale. Le représentant légal ainsi que le relevé d'identité bancaire (RIB) doivent correspondre à ceux déclarés sur la demande de Bourse Nationale.

### → COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE DÉPARTEMENTALE ?

Vous pouvez obtenir une fiche de demande de bourse scolaire départementale en vous adressant à l'établissement de votre enfant.

Vous remplirez la fiche de demande de bourse départementale jointe accompagnée du relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) identique à celui fourni pour la demande de Bourse Nationale.

**VOUS REMETTREZ LA FICHE DE DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE (EN Y JOIGNANT VOTRE RIB) À L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ PAR VOTRE ENFANT AVANT LE 18 OCTOBRE 2017.**

**ATTENTION : REMPLISSEZ UNE FICHE ET FOURNISSEZ UN RIB POUR CHAQUE ENFANT DE VOTRE FAMILLE.**

### → MODALITÉ D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE LA BOURSE DÉPARTEMENTALE

A chaque échelon de la Bourse Nationale correspond un taux de bourse départementale, d'un montant différent, qui vient en complément.

Le montant de la bourse départementale vous sera notifié par courrier et le versement se fera en une seule fois sur votre compte bancaire dans le courant du 1er semestre 2018.

**MON ENFANT EST INSCRIT AU CNED :** Je dois fournir le certificat de scolarité et la notification d'attribution de la Bourse Nationale 2017-2018.